



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Direction de l'Urbanisme

Tel : 04.90.38.55.04

Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

**Monsieur BOYER André
405 chemin Camin di Gaffo
84800 L'Isle sur la Sorgue**

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : DP0840542600177
Demandeur : BOYER André
Déposé le : 10/06/2026
Complété le : 10/06/2026
Travaux : 408 chemin Camin di Gaffo Les Espeluques 84800 L'Isle sur la Sorgue

OBJET : Déclaration Préalable Aménagements (DPA): DP0840542600177

Monsieur,

Veillez prendre connaissance de l'arrêté de retrait de la non opposition à la déclaration préalable dont les références figurent en objet.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

L'ISLE SUR LA SORGUE le

14 OCT. 2026



Florence CHAMBON



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

ARRETE DE RETRAIT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542600177		
Demande du : Date de demande de pièces : Dossier complet depuis le :	10/06/2026 - affichée en Mairie le : 15/06/2026 10/06/2026	Lotissement de 1 lot
Par :	BOYER André	
Demeurant à :	405 chemin Camin di Gaffo Les Espeluques 84800 L'Isle sur la Sorgue	
Pour des travaux de :	Détachement d'1 terrain à bâtir de 618 m ² . Le reliquat bâti ne faisant pas partie du lotissement.	
Sur un terrain sis :	408 chemin Camin di Gaffo Les Espeluques 84800 L'Isle sur la Sorgue - Cadastéré : BY-0100	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 23/05/2013, révisé et approuvé le 28/02/2017, révisé et modifié le 16/02/2021 et révisé et modifié le 19/05/2025, modifié le 30/06/2026.

Vu le courriel parvenu en Mairie en date du 05/10/2026

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La Déclaration préalable susvisée est retirée

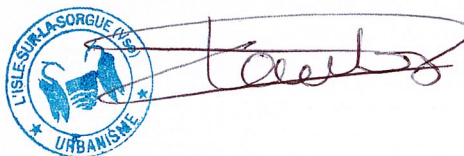
Exécuté le : 14 OCT. 2026

Affiché le : 14 OCT. 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 14 OCT. 2026

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Florence CHAMBON.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de trois ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** :

Le délai d'introduction d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme est d'un mois. Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet.

Le délai de recours contentieux contre une décision mentionnée au premier alinéa n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.

Annulation de la DP0840542600177

De : andre boyer <andreboyer1@hotmail.fr>

A : COSTE Alain <a.coste@islesurlasorgue.fr>

Date : 05/10/2026 15:21

Bonjour Monsieur Coste

Ne pouvant pas réaliser notre projet, je vous demande de bien vouloir annuler mon autorisation d'urbanisme.

DP0840542600177

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

M. Mme Boyer André